



Procès-verbal de la séance publique du Conseil Communautaire du 15 février 2024 à Sillingy à la CCFU

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Ussès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy à la CCFU, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 février 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 23 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Sophie FORNUTO, Virginie FRANCOIS, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Christiane MICHEL, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Thomas BIELOKOPYTOFF à Rocco COLELLA
Elisabeth BOIVIN à Virginie FRANCOIS
Jean-Pierre CHAMBARD à Pierre AGERON
François DAVIET à Sylvie LE ROUX
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Christophe GUITTON à Dominique BOUVET
Cécile LOUP FOREST à Henri CARELLI
Séverine MUGNIER à Elodie DONDIN
Brigitte TERRIER à Christiane MICHEL

Secrétaire de séance : Maly SBAFFO

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil communautaire du 1^{er} février 2024

2. Délibérations

- 1- Attribution du marché de travaux de construction des locaux France Services, d'un espace de bureaux et d'une crèche à La Balme de Sillingy – lots n°3A, 3B, 5A, 5B, 7, 8, 16 et 18
- 2- Attribution du marché de travaux de viabilisations pour l'accès à la déchetterie intercommunale
- 3- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase intercommunale

3. Questions diverses

1- Approbation du PV du conseil communautaire du 1^{er} février 2024

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2024 à Mésigny est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

2- Délibérations

N° 2024-08 : Attribution du marché de travaux de construction des locaux France Services, d'un espace de bureaux et d'une crèche à La Balme de Sillingy – lots n°3A, 3B, 5A, 5B, 7, 8, 16 et 18

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

Dans le cadre du projet de construction des locaux France Services, d'un espace de bureaux et d'une crèche à La Balme de Sillingy, les lots n° 3, 5, 7, 8 et 16 se sont révélés infructueux et ont fait l'objet d'une nouvelle consultation.

La CCFU a donc lancé une consultation en procédure adaptée le 18/12/2023 pour les lots suivants :

Le lot n°3 « Charpente - couverture - bardage bois » qui a été divisé en trois lots :

- Lot n°3A : Charpente – couverture
- Lot n°3B : Bardage bois
- Lot n°18 : Echafaudage

Le lot n°5 « Menuiseries extérieures bois et occultation » qui a été divisé en deux lots dont l'un est une option :

- Lot n°5A : Menuiseries extérieures bois et occultation
- Lot n°5B : Option menuiseries extérieures aluminium et occultation

Et le reste des lots :

- Lot n°7 : Agencement
- Lot n°8 : Menuiseries intérieures
- Lot n°16 : Chauffage, plomberie, ventilation

Suite à la remise des offres du 26/01/2024, des demandes de précisions ont été réalisées pour l'ensemble des lots.

Au vu du rapport d'analyse des offres remis par le bureau Opus Ingénierie, économiste de l'équipe de maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres, réunie le 7 février 2024, propose de retenir les entreprises suivantes, pour un montant total de 1 803 135,55€ H.T

- Pour le lot n°3A : l'entreprise SAS RACINEO CONSTRUCTION, pour un montant de 347 204,56€ H.T,
- Pour le lot n°3B : l'entreprise SAS LP CHARPENTE, pour un montant de 99 599,92€ H.T,
- Pour le lot n°5A : l'entreprise SA BRUNO VERGORI ET FILS, pour un montant de 330 927,50€ HT,
- Pour le lot n°7 : l'entreprise SAGENCE, pour un montant de 80 290,84€ HT,
- Pour le lot n°8 : l'entreprise SAS BOUVIER FRERES, pour un montant de 460 280,11€ HT,
- Pour le lot n°16 : l'établissement SERGE POISSON, pour un montant de 450 584,22€ HT,

• Pour le lot n°18 : l'entreprise SARL ECHAFAUDAGES CONTAT ET FILS, pour un montant de 34 248,40€ HT,

Le lot n°5B « Option menuiseries extérieures aluminium et occultation » n'est pas retenu dans la mesure où le lot n°5A « Menuiseries extérieures bois et occultation » est fructueux.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**attribuer** les marchés aux entreprises ci-dessus proposées,
- D'**autoriser** monsieur le Président à signer les marchés et les pièces afférentes,
- De **souligner** que les crédits suffisants figurent au budget général.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Il est demandé pour le prochain conseil communautaire de présenter un détail des lots et des prix du marché total.

N° 2024-09 : Attribution du marché de travaux de viabilisations pour l'accès à la déchetterie intercommunale

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

Dans le cadre de la création de la future déchetterie intercommunale, un marché de travaux de viabilisations pour l'accès à la déchetterie intercommunale a été lancé.

Ces travaux consistent à créer un accès de chantier et à amener tous les réseaux nécessaires pour la réalisation de la future déchetterie mais également pour les futurs lots de la zone d'activités économiques.

Un marché de travaux a été lancé sous forme de procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Un avis d'appel à la concurrence a été diffusé le 9 janvier 2024 via la plateforme des marchés publics : www.mp74.fr

Suite à la mise en concurrence, 6 offres ont été remises.

La commission d'appel d'offres créée par délibération n°2020-38 du conseil communautaire du 15 juillet 2020 s'est réunie le mercredi 7 février 2024 pour l'analyse des offres.

Au vu du rapport d'analyse des offres remis par le cabinet LONGERAY, maître d'œuvre, cette commission propose de retenir l'entreprise DUCLOS pour un montant de travaux de 330 948,90 € H.T.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**attribuer** le marché à l'entreprise DUCLOS pour un montant de 330 948,90 € H.T,
- D'**autoriser** monsieur le Président à engager les travaux et signer le marché et les pièces afférentes,
- De **souligner** que les crédits suffisants figurent au budget général.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Rocco COLELLA demande où est située l'entreprise DUCLOS TP.

Henri CARELLI précise qu'elle est domiciliée à Frangy.

N° 2024-10 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase intercommunale

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

La Communauté de Communes Fier et Usse souhaite réaliser des travaux de réhabilitation et de mise en conformité du gymnase intercommunal de la Mandallaz.

Ces travaux, estimés à 521 000 € HT, consisteront à aménager certains locaux (local gardien, mezzanine, local arbitre) mais surtout à rénover l'ensemble des vestiaires et à créer un bouclage du circuit d'eau chaude sanitaire.

Un avis d'appel public à la concurrence visant à retenir une équipe de maîtrise d'œuvre a été publié le 31/08/2023.

Considérant l'absence de candidature(s) et d'offre(s) au terme de la date limite de remise des offres du 09/10/2023, le marché a été déclaré infructueux par décision du Président n°2023-08 le 13/10/2023.

L'article R2185-1 du code de la commande publique permet à l'acheteur public, sous réserve que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées, de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Une consultation de gré à gré a été menée et le groupement GATECC (mandataire), BRIERE Architecte, PLANTIER (structure), et CETRALP (Fluide) ont remis une offre, dont le forfait provisoire de rémunération s'élève à 97 500 € HT avec un taux de 18.71 %.

La commission d'appel d'offres créée par délibération n°2020-38 du conseil communautaire du 15 juillet 2020 s'est réunie le jeudi 15 février 2024 pour l'analyse de l'offre.

Au vu de cette analyse, cette commission propose de retenir le groupement GATECC (mandataire), BRIERE Architecte, PLANTIER (structure), et CETRALP (Fluide) pour un montant de rémunération de 97 500 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**attribuer** le marché de maîtrise d'œuvre au groupement GATECC, BRIERE, PLANTIER et CETRALP pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du gymnase intercommunal pour un montant de rémunération de 97 500 € HT
- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Luc DUBOIS demande quels sont les élus qui assureront le suivi du projet et des travaux du gymnase.

Henri CARELLI répond que les élus de la commission bâtiments seront associés au suivi du projet et du chantier, et que tout élu souhaitant participer sera également associé.

3- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président,
Henri CARELLI



La secrétaire de séance,
Maly SBAFFO

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Maly SBAFFO", is written on the page.